



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-069-2021-01

PUBLIÉ LE 29 JANVIER 2021

Sommaire

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-01-28-005 - Arrêté 2021-12-RRA portant subdélégation de signature du
Recteur de la région académique Ile-de-France, Recteur de l'académie de Paris au DASEN
du Val-de-Marne en matière administrative (SDJES94) (2 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie de Paris

IDF-2021-01-28-005

Arrêté 2021-12-RRA portant subdélégation de signature du
Recteur
de la région académique Ile-de-France, Recteur de
l'académie de Paris au DASEN du Val-de-Marne en
matière administrative (SDJES94)



RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2021-12-RRA

portant subdélégation de signature
en matière administrative

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS

CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de justice administrative ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du travail ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;

VU le décret du 10 juillet 2019, portant nomination de Monsieur Raymond LE DEUN en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

VU le décret du 10 août 2020 portant nomination de Madame Anne-Marie BAZZO en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, Monsieur Christophe KERRERO ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;

VU l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique d'Ile-de-France-;

VU le protocole départemental conclu entre le préfet du Val-de-Marne et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, le 29 décembre 2020 ;

VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n° 2021/111 du 15 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique d'Ile-de-France, en matière administrative.

ARRETE

ARTICLE 1:

Subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée à Madame Anne-Marie BAZZO en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, à l'effet de signer tous les actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports relevant du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, dans les conditions et réserves fixées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2021/111 du 15 janvier 2021 précité.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie BAZZO, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, subdélégation de signature, en matière administrative, est donnée dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2021/111 du 15 janvier 2021 précité, à :

- Monsieur Antoine KAKOUSKY, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne
- Monsieur Antoine ARKI, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Val-de-Marne

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la région académique d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 28 janvier 2021

Le recteur de la région académique
d'Ile-de-France,
recteur de Paris

Signé

Christophe KERRERO